



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Règlement 910-25 modifiant le Règlement Plan d'urbanisme 582-15 relativement à la modification de la carte des grandes affectations du territoire, de même qu'au texte relatif à l'affectation résidentielle de réserve

Aux personnes intéressées par le projet de Règlement 910-25 *Règlement modifiant le Règlement Plan d'urbanisme 582-15 relativement à la modification de la carte des grandes affectations du territoire, de même qu'au texte relatif à l'affectation résidentielle de réserve.*

Lors de la séance ordinaire tenue le 17 novembre 2025, le conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond a adopté le projet de Règlement 910-25 mentionné ci-dessus.

Ce règlement vise à modifier la carte des grandes affectations du territoire ainsi que le texte relatif à l'affectation résidentielle de réserve puisque le conseil a entrepris des modifications au règlement de zonage, le tout en concordance avec les modifications qui sont apportées au plan d'urbanisme, de même qu'à la carte des grandes affectations du territoire.

Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu **le lundi 8 décembre 2025**, à compter de **19 h**, dans la salle du conseil de la maison de la Justice située au **111, route des Pionniers**.

Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire, ou un autre membre du conseil désigné par lui, expliquera le contenu de ce projet de règlement, ainsi que les conséquences de son adoption. Il entendra également les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de règlement peut être consulté sur le site Internet de la Ville de Saint-Raymond en cliquant sur le lien du règlement indiqué sous le présent avis public (section *Avis publics* : <https://villesaintraymond.com/a-propos-de-la-ville/avis-publics>) ou, pendant les heures d'ouverture, à l'hôtel de ville, au 375, rue Saint-Joseph, Saint-Raymond (Québec) G3L 1A1.

Donné le 18 novembre 2025.

L'assistante greffière,

Chantal Plamondon